

# Mon Approche Prévention

## PROMEOM

Préservons la santé au travail

## Facilitez la mise en place de vos actions de prévention des risques professionnels.

Promeom vous propose un nouveau dispositif pour mener votre démarche de prévention des risques professionnels

### « Mon Approche Prévention, MAP ».

Il vous permet notamment de réaliser votre **document unique**, de façon autonome, grâce à un outil simple d'utilisation, tout en étant accompagné à chaque étape par nos équipes.

Vous commencez par compléter un autodiagnostic afin d'établir un premier état des lieux en matière de prévention. C'est une étape essentielle pour la mise en œuvre de notre accompagnement qui vous amènera jusqu'au **plan d'action**.

- € L'accès à ce dispositif est compris dans votre cotisation et fait partie de notre offre de services.
- i Vous souhaitez en savoir plus sur ce nouveau service ?
- 🔍 Rendez-vous sur : [www.promeom.fr](http://www.promeom.fr) > Employeur > Repérage et maîtrise des risques
- ? Pour toute question votre centre médical de rattachement est à votre écoute.

# Mon Approche Prévention (MAP)

1

## Autodiagnostic

5 étapes qui permettent de mieux connaître votre activité et vos postes de travail.

Il suffit de vous connecter à votre espace adhérent pour y accéder.

2

## Diagnostic professionnel

Repérage des risques par les professionnels en prévention santé au travail de Promeom.

Ces informations sont complétées par le professionnel de Promeom, lors d'une visite de votre entreprise.

3

## Mon Document Unique

Formalisation de votre démarche d'évaluation des risques professionnels grâce à un outil simple d'utilisation.

Les informations précédemment recueillies facilitent la construction du DUERP. Un de nos conseillers en prévention vous accompagne tout au long de la démarche.

Pour en savoir plus : [www.promeom.fr](http://www.promeom.fr)